**RAPPORTS NATIONAUX**

UNEP/CMS/COP13/Doc.20

*(Préparé par le Comité plénier)*

PROJET DE DÉCISIONS

***Adressé au Secrétariat :***

13.AA Le Secrétariat, sous réserve des ressources disponibles, révise le modèle de rapport national et son document d'orientation afin de tenir compte des enseignements tirés au cours de la période considérée et des résultats de la 13e session de la Conférence des Parties et, selon qu’il convient, poursuit le renforcement des synergies avec la Famille CMS et les mécanismes d’élaboration de rapports d’autres Accords multilatéraux sur l’environnement et soumet ses révisions à la 52e réunion du Comité permanent.

***Adressé au Comité permanent :***

13.BB Le Comité permanent est prié d'examiner et, le cas échéant, d'approuver la révision du modèle de rapport national et du document d'orientation établi par le Secrétariat en application de la Décision 13.AA, afin qu'ils puissent être publiés au moins un an (de préférence davantage) avant la date limite de soumission des rapports à la 14e session de la Conférence des Parties et de faire toute recommandation appropriée concernant ce modèle à cette dernière, notamment sur leur utilisation ultérieure.